

PREFECTURE de Loire Atlantique
Monsieur le Préfet
Bureau des Installations Classées
6, Quai Ceineray
44000 NANTES

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Nantes.

Monsieur le Préfet,

En application de l'article L.512 et conformément aux dispositions des articles R.512-1 à R.512-10 du Code de l'Environnement, je soussigné :

Monsieur Pierre DE BERGH

Agissant en tant que Président de LEROUX et LOTZ TECHNOLOGIES

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exploiter l'installation classée décrite dans le présent dossier.

Le site sera soumis à autorisation pour la rubrique :

- 2771 : traitement thermique des déchets non dangereux ;

Mais aussi soumis à déclaration pour les rubriques :

- 2560 : travail mécanique des métaux et alliages (soumis au contrôle périodique par l'article L.512-11 du code de l'environnement),
- 1412 : stockage de gaz inflammables,
- 1220 : emploi et stockage d'oxygène,
- 1418 : emploi et stockage d'acétylène.

La nature et le volume des activités existantes ainsi que les rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être rangée, sont détaillées au sein du dossier.

Les impacts et les dangers qui résultent potentiellement de l'activité dont l'objet de solutions compensatoires exposées dans le dossier.

Les dangers et les inconvénients susceptibles de résulter de l'activité sont décrits dans un chapitre indépendamment de l'étude d'impact.

Enfin, j'ai l'honneur de solliciter votre accord pour la fourniture d'un plan au 1/500^{ème} au lieu du plan au 1/200^{ème}. Cette modification permettra de représenter plus facilement l'emprise des 35 mètres.

Restant à la disposition de vos services pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à Nantes, le 3 mars 2014

Signature

Leroux & Lotz Technologies

10 rue des Usines - B.P. 88509 - 44185 NANTES Cedex 4 (France)

Tél. +33 (0)2 40 95 96 97 - Fax +33 (0)2 40 58 11 57 - www.lerouxlotz.com

S.A.S. au capital de 2 538 201 Euros - 410 953 437 RCS Nantes - APE 2530 Z - TVA FR 52 410 253 437



LEROUX & LOTZ
Groupe Altawest A^v

PREFECTURE de Loire Atlantique
Monsieur le Préfet
Bureau des Installations Classées
6, Quai Ceineray
44000 NANTES

Objet : Engagement à assumer les frais de procédures

1) Lors de la délivrance de l'Arrêté d'autorisation d'exploiter

- le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale de l'Arrêté d'autorisation d'exploiter (Article R.512-39 du Code de l'Environnement),
- la taxe perçue en application de la loi du 29 décembre 1999 (Article 7-11 et III) qui remplace depuis le 1^{er} octobre 2000 l'Article 17 de la loi du 19 juillet 1976 abrogée par l'Ordonnance du 18 septembre 2000).

2) Au cours du fonctionnement de l'installation :

- la redevance annuelle perçue en application de l'Article L.151-1 du Code de l'Environnement (qui fait référence à l'Article 266 sexies et septies du Code des Douanes),
- le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale des Arrêtés Préfectoraux complémentaires (Article R.512-39 du Code de l'Environnement).

pour le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé sur le territoire communal de Nantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Nantes, le 3 mars 2014

Signature

Leroux & Lotz Technologies

10 rue des Usines – B.P. 88509 – 44185 NANTES Cedex 4 (France)

Tél. +33 (0)2 40 95 96 97 – Fax +33 (0)2 40 58 11 57 – www.lerouxlotz.com

S.A.S. au capital de 2 538 291 Euros – 410 353 437 RCS Nantes – APE 2530 Z – TVA FR 52 410 353 437

A.I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale : LEROUX ET LOTZ

Capital : 2538291 euros

Forme juridique : SAS

Adresse de l'établissement : 10 rue des Usines
BP 88509
44185 NANTES CEDEX 4

Téléphone : 02.44.76.09.04

N° SIRET : 41035343700016

Registre du Commerce : 410 353 437 RCS NANTES

Code APE : 2530Z

Nom du responsable appelé à signer la demande : DE BERGH Pierre

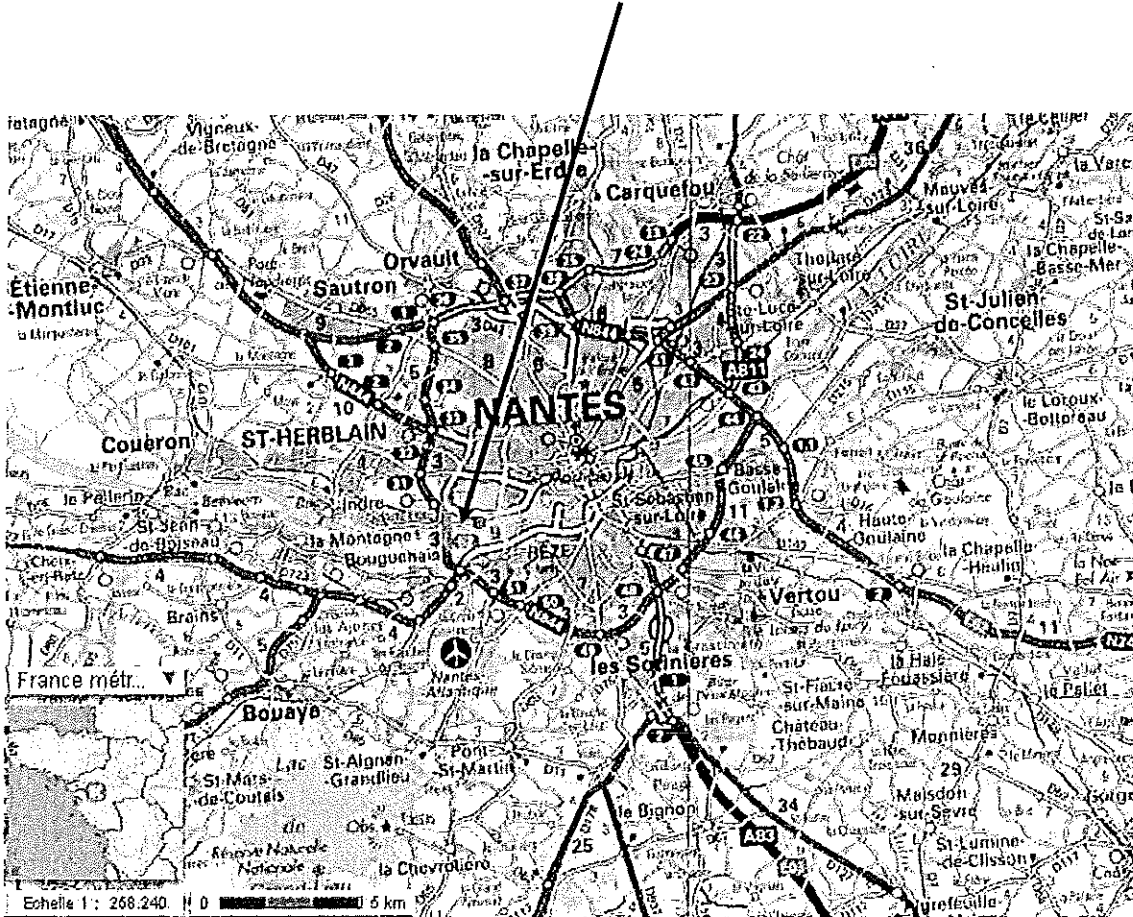
Qualité du responsable appelé à signer la demande : Président

**A.II - LETTRE DE DEMANDE OFFICIELLE ET LETTRE D'ENGAGEMENT D'ASSUMER LES
FRAIS DE PROCEDURE**

Cf. pages suivantes

A.III - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site est localisé du côté Ouest de la ville, sur la rive Nord de la Loire.



A.IV - PLAN DE LOCALISATION AU 1/25000^{EME}

Cf. page suivante

La liste, non exhaustive, des communes concernées par le rayon d'affichage de 2km est :

- Nantes,
- Rezé,
- Bouguenais,
- Saint Herblain.

La population recensée sur ces communes (en 2010) est la suivante :

- Nantes : 284970 habitants,
- Rezé : 2788 habitants,
- Bouguenais : 18194 habitants,
- Saint Herblain : 43153 habitants.

Au total 349105 personnes sont concernées par les communes de ce rayon d'affichage.

RESUME NON TECHNIQUE

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans le dossier.

I – CONTEXTE

LEROUX ET LOTZ TECHNOLOGIES développe son savoir faire et ses compétences dans les secteurs d'activités liés à la production d'électricité ou de chaleur, l'oil and gas, le nucléaire, les industries de process et l'environnement.

Ses activités de conception, fabrication, montage, mise en route et entretien des installations lui permettent de proposer à ses clients des systèmes allant de la livraison d'équipement jusqu'au système complet clé en main.

LEROUX ET LOTZ TECHNOLOGIES s'est spécialisée dans une gamme de produits diversifiés, regroupés principalement autour des éléments suivants :

- chaudières à vapeur saturée ou surchauffée,
- chaudières à eau surchauffée,
- usines modulaires,
- équipements mécaniques et appareils à pression,
- ...

Le site sera soumis à autorisation pour les rubriques :

- 2771 : traitement thermique des déchets non dangereux

mais aussi à déclaration pour les rubriques :

- 2560 : travail mécanique des métaux,
- 1412 : stockage de gaz inflammables,
- 1220 : emploi et stockage d'oxygène,
- 1418 : emploi et stockage d'acétylène.

*Remarque : il existe un projet de modifications des seuils de la rubrique 2560.

Lorsque cette modification sera parue au journal officiel, le site sera soumis à déclaration pour la rubrique 2560 (et non à autorisation).

En effet, afin de pouvoir optimiser les caractéristiques des chaudières vendues, LLT envisage de mettre en place une chaufferie :

- qui permettrait de compléter le chauffage du site, par combustion de biomasse et incinération du pos par combustion du bois (copeaux d'origine forestière),
- qui permettrait également de faire des tests R&D avec d'autres combustibles : déchets de bois non pollués, déchets non dangereux.

Cette chaufferie sera alors concernée par la rubrique 2910-A (pour l'incinération du bois en production de chaleur) et à la rubrique 2771 (pour l'incinération du bois pour la R&D et pour l'incinération des déchets non dangereux).

L'installation ne pouvant être soumise qu'à une seule rubrique pour la même activité de R&D, LLT sera soumis à **autorisation pour la rubrique 2771** (plus contraignante).

On rappelle que l'étude d'impact doit recenser les atteintes réelles ou supposées de l'entreprise sur l'environnement.

Le présent chapitre résume l'étude d'impact et l'étude de dangers en termes non techniques afin d'en faciliter la lecture.

II - RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Le tableau ci-dessous présente les principaux impacts environnementaux du site :

	Contexte / Impacts
Accès et circulation	Le site est accessible grâce à une entrée, localisée rue des usines. Tous les bâtiments sont ensuite accessibles par camions. Un autre accès routier est possible par une servitude routière située Chemin du Buzard (ce portail est fermé à clé).
Paysage, voisinage et occupation des sols	Le site est situé en bord de Loire, au cœur d'une zone industrielle.
Sol, sous-sol et hydrogéologie	Le sol est en partie constitué de remblais. La nature du sous sol le rend sensible à une pollution (car non imperméable).
Hydrologie (eaux de surface)	Les eaux de l'aire de lavage rejoignent le réseau EU puis la station d'épuration communale, apte à recevoir ce genre d'effluents. Les eaux des systèmes de chauffage rejoignent également le réseau EU. Les eaux ayant servi aux épaves des nappes sont dirigées vers le réseau EP car non susceptibles d'être pollués. Les rejets des compresseurs sont récupérés et considérés comme des Déchets Dangereux. Ainsi, grâce à cette organisation, LLT n'est pas susceptible d'avoir un impact sur l'eau.
Flore / Faune	La société LLT est implantée à proximité immédiate de plusieurs zones classées : ZPS (Estuaire de la Loire), SIC (Estuaire de la Loire), ZNIEFF II (Vallée de la Loire à l'aval de Nantes). De part les précautions prises par LLT concernant les rejets atmosphériques (réglages, entretiens des chaudières, hauteur de la cheminée par exemple), le site ne peut pas avoir d'impact par ses rejets atmosphériques. Eaux de lavage : elles sont rejetées au réseau EU et respectent la convention de rejet ; nous considérons donc qu'elles ne peuvent pas avoir d'incidence sur les zones protégées. Eaux des tests d'étanchéité : elles sont rejetées au réseau EP car il s'agit juste d'eau (sans ajout de produit) permettant de vérifier que les tuyaux sont étanches ; nous considérons donc qu'elles ne peuvent pas avoir d'incidence sur les zones protégées. Eaux de voiries : les eaux de voiries les plus sensibles (parkings du personnel) rejoignent le milieu naturel ; nous considérons donc qu'elles ne peuvent pas avoir d'incidence sur les zones protégées.
Bruit	Des mesures de bruit ont été réalisées, en limites de propriété. Les résultats sont conformes à la réglementation, que ce soit de jour ou de nuit.
Air / Odeurs	Les seuls rejets atmosphériques seront liés à la chaufferie (bois et R&D), dont la puissance sera de 1MW. En mode chauffage, le site utilisera du bois propre (copeaux d'origine forestière). Etant donné la faible puissance de la chaudière, celle-ci ne sera pas classé pour la rubrique 2910-A. Elle ne générera donc pas de nuisances atmosphériques. En mode R&D, l'installation sera concernée par la rubrique 2771 (incinération de déchets non dangereux ou incinération de déchets de bois non pollués). A ce titre, des mesures seront faites en continu, d'autres seront faites périodiquement.

	Contexte / Impacts
	Cela permettra à LLT d'ajuster les paramètres de la chaudière et des équipements de traitement, et évitera de rejeter des effluents atmosphériques non conformes.
Santé	Une Evaluation des Risques Sanitaires a été réalisée (avec le logiciel ADMS 5) pour mesurer l'impact des rejets de la chaufferie R&D sur la santé du voisinage. En l'état actuel des connaissances et sur la base du projet envisagé, les risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques du site sont considérés comme acceptables.
Les déchets	Les déchets sont triés à la source et une filière est trouvée pour chaque type de déchets. Les déchets sont ensuite envoyés vers des entreprises spécialisées.
Energie, Impact sur le climat	En termes de chauffage, le site utilisera des énergies renouvelables : biomasse, déchets de bois. En termes d'impacts sur le climat, le site utilisera peu de fluides frigorigènes (et pas de R22), et les rejets liés aux transports seront inhérents à la production.
Remise en état du site	Le site a identifié les actions à mettre en œuvre en cas de cessation partielle ou totale d'activités, afin de protéger l'environnement : nettoyage, diagnostic de pollution des sols...
Effets temporaires	Les seuls effets temporaires du site seront ceux liés à la construction de la chaudière : poussières et gêne sonore lors du terrassement, allers et venus des véhicules. Etant donné la nature de la construction, cela ne devrait pas représenter une nuisance (zone industrielle, travaux réalisés en journée).
Mesures pour éviter, réduire, compenser	LLT a mis en place diverses mesures pour éviter, réduire et compenser les effets sur l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - plans de prévention, permis feu, - veille en termes de consommations (électricité, eau, gaz...), - entretiens périodiques, - vérifications périodiques...
Suivi des effets	Afin de suivre les effets de l'entreprise sur l'environnement, LLT a prévu : <ul style="list-style-type: none"> - des audits afin de vérifier l'application des consignes, - des mesures (bruit, rejets atmosphériques, rejets aqueux).

De part son classement en autorisation pour la rubrique 2771, LLT doit calculer le montant des garanties financières.

Le calcul de ce montant est de 72991.21 euros (car le site prévoit la mise en place de piézomètres).

De ce fait, le site n'a pas à constituer ces garanties financières.

III - RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

De manière générale au sein d'un établissement industriel, les principaux risques sont l'explosion, la pollution et l'incendie.

L'analyse préliminaire des risques a identifié le scénario majeur : incendie des silos de déchets bois et de déchets non dangereux.

Dans un 1^{er} temps, la gravité a été cotée selon la méthode estimative :

Défaillance	P	G	EDR
Incendie au niveau des silos	D Très improbable	C Important	DC

Une modélisation a été réalisée afin d'affiner le critère de cotation de la gravité et d'utiliser ensuite une méthode quantitative.

Les flux thermiques associés à un incendie des silos ne dépassent pas des limites de propriété. Les flux thermiques de 8kW/m² (susceptibles d'engendrer des effets dominos) n'atteignent pas l'atelier AP5 (atelier le plus proche de la chaufferie).

De ce fait, la cotation a pu être réévaluée :

Défaillance	P	G	EDR
Incendie au niveau des silos	D Très improbable	E Sérieux	DE

Le scénario devient ainsi acceptable.

Les diverses actions permettent à l'entreprise de diminuer la probabilité d'accident (mesures de prévention) et la gravité d'un accident (mesures de protection) sont présentées au sein du chapitre suivant.

Ainsi, le site de LLT engage les mesures nécessaires afin que l'exploitation de déroule dans de bonnes conditions de sécurité.

IV – SYNTHESE DES ACTIONS ENGAGEES OU A ENGAGER

LLT met en œuvre l'ensemble des dispositions technologiques et organisationnelles connues afin de maîtriser les risques (de pollution, d'incendie, d'explosion) inhérents à ses installations et à son exploitation.

Les principales actions sont listées ci-dessous (d'autres actions sont décrites tout au long du dossier) :

- Matériel d'extinction portatif : extincteurs, RIA,
- Présence de personnes formées à l'utilisation des moyens d'extinction et à la conduite à tenir en cas d'incendie,
- Présence de Sauveteurs Secouristes du Travail,
- Formation des salariés lors de leur embauche sur le site (formation au poste de travail selon les besoins),
- Habilitations des salariés (électriques, chariots élévateurs...),
- Mise en rétention des produits chimiques,
- Analyse de risque foudre,
- Plans de prévention et permis feu,
- Séparateur / débourbeur à hydrocarbures au niveau de l'aire de lavage,
- Possibilité pour les services de secours d'accéder en chaque point du site par 2 chemins différents.

En outre, LLT prévoit la mise en place d'actions complémentaires :

- o Mise en place d'absorbant aux endroits stratégiques,
- o Systématisation des rétentions,
- o Suivi complet de la chaufferie,
- o Mesures périodiques des rejets atmosphériques, des rejets aqueux,
- o ...

La présence d'un responsable Hygiène Sécurité Environnement permet à l'entreprise d'analyser les différentes situations et de mettre en place les actions nécessaires à la protection de l'environnement et de la santé-sécurité.

V – CONCLUSION

La société LEROUX ET LOTZ est consciente de l'importance de la protection de l'environnement.

Ainsi, pour chacun des points susceptibles de faire l'objet d'amélioration, LEROUX ET LOTZ propose des mesures compensatoires indiquées dans le dossier.

L'impact de la société sur l'environnement sera ainsi réduit au minimum.

VI – Auteur du dossier

Le présent dossier a été élaboré par :

DEKRA Industrial SAS – Pôle QSSE
Magali PASQUEREAU
Z I L, rue de la Maison Neuve B P 413
44819 SAINT HERBLAIN CEDEX
Tel : 02 28 03 15 58 – Fax : 02 28 03 18 96

Avec la collaboration des membres de la société LEROUX ET LOTZ TECHNOLOGIES